



SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Chantal Thiboutot
	Arc-en-Ciel	Geneviève Forgues
	De Bourgogne	Jacynthe Lecavalier
	de l'Amitié	Valérie Fugère
	de la Chanterelle	Caroline Palardy
	de la Mosaïque	Jean-François Pedneault
	de la Passerelle	Sophie St-Onge
	de la Source	Julie Baribeau
	Du Grand-Chêne	Luc Belley
	du Tourne-Vent	Émile Babin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Gilles Cazade
	Jolivent	Isabel Godard
	Le Petit-Bonheur	Fany Désormeaux
	Le Sablier	Amine Zitouni
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	Les Jeunes Découvreurs	Stéphanie Tardif
	les Marguerite	Sophie Parent
	Louis-Hippolyte-Lafontaine	Robert Langlois
	Mère Marie-Rose	Sandra Brochu
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
	Paul-VI	Nathalie Roy
	Père-Marquette	Marc Prince
	Pierre-Boucher	Marie –Claude Turcotte
	Saint-Amable	Nathalie Poitras
	Secondaire de Chambly	Claudy Govaerts
	Secondaire De Mortagne	Jacques Coiteux
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
	Secondaire Ozias-Leduc	Josée Désilets
	École d'éducation internationale	Serge Lefebvre
	Représentant du Comité EHDA	Steve Bernier

SONT ABSENTS : mesdames et messieurs

École	Antoine-Girouard	Alain F. Dussault
	Au Fil de l'Eau	Sophie Panneton
	Aux-Quatre-Vents	Bruno Bourgeois
	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
	de l'Envolée	Mario Coulombe
	De La Broquerie	Étienne Michaud
	de la Pommeraie	Sylvain Daigle
	de la Roselière	Caroline Gagné
	De Montarville	Pascale Choquette
	De Salaberry	Alain Bertrand
	Des Trois-Temps	Mireille Louis-Seize
	du Carrousel	Caroline Dufresne
	Du Moulin	Joelle Choquette
	du Parchemin	Robert Denis
	Georges-Étienne-Cartier	Dominique Leboeuf
	Jacques-De Chambly	Jacques Duchesne

	<p>L'Arpège La Farandole La Roseraie Le Rucher Ludger-Duvernay Marie-Victorin Notre-Dame Saint-Charles Saint-Denis Saint-Mathieu Sainte-Marie Secondaire François-Williams Secondaire le Carrefour Secondaire Polybel École orientante l'Impact Secondaire le Tremplin</p> <p>Étienne Gauthier Pascale Bourgeois Aucun Line Desormeaux Geneviève Labelle Geneviève Vachon Martin Carpentier Marc Gauthier Marc Sicard Nathalie Allaire Jean Brûlé Patricia Bergeron Anne Daneau Caroline Cloutier Jean-Pierre Raymond Aucun</p>
<p>N° de la résolution ou annotation</p> <p>Résolution N° 131-02-12</p>	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon ouvre la séance à 19 h 18 et souhaite la bienvenue aux membres.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Marie-Hélène Talon présente l'ordre du jour et explique que Monsieur Atalla viendra s'adresser aux membres du Comité, ce qui n'était pas à l'ordre du jour.</p> <p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3. PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2012 3.1. ADOPTION 3.2. SUIVI 4. CONSULTATION – POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES EHDAA – MADAME LINDA FORTIN, DIRECTRICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES 4.1. QUESTIONS DES MEMBRES 5. CONTRER ET PRÉVENIR LA VIOLENCE - PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES ÉCOLES - MADAME LINDA FORTIN 6. QUESTIONS – RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE 7. RETOUR DE CONSULTATION - POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES EHDAA 8. PAUSE 9. NOMINATION DU BÉNÉVOLE DU COMITÉ DE PARENTS 10. PLAN STRATÉGIQUE DE LA FCPQ 11. PAROLE AUX MEMBRES 12. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS 12.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT 12.2. TRÉSORERIE 12.3. PARENTS-COMMISSAIRES 12.4. COMITÉ CONSULTATIF EHDAA 12.5. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT 12.6. RESPONSABLES DE SECTEURS 12.7. DÉLÉGUÉE FCPQ 13. PAROLE AU PUBLIC 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Monsieur Jacques Coiteux, appuyé par monsieur Steve Bernier, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>Adopté unanimement.</p>

Résolution N°
132-02-12

3. PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2012

3.1. ADOPTION

Madame Talon demande s'il y a des changements à apporter au procès-verbal de la dernière rencontre. Monsieur Alain Dussault a avisé madame Thiffault qu'il était présent mais n'avait pas signé la feuille de présence. Son nom sera ajouté.

Madame Nathalie Poitras, appuyée par madame Sophie Parent, propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié.

Adopté unanimement.

3.2. SUIVI

Concernant l'uniforme scolaire, madame Talon explique que la question avait été posée par un membre qui voulait savoir comment cela se passait dans les autres écoles.

Un sommaire des commentaires reçus a été acheminé aux membres. Madame Talon mentionne qu'il existe des avis juridiques contradictoires à ce sujet et qu'elle a des copies en main que les membres peuvent consulter au besoin. Un dernier commentaire a été reçu en retard, qui faisait état d'un aspect négatif qui n'était pas mentionné dans la liste. À l'école primaire, il y a le problème des objets perdus qui se ressemblent tous.

Monsieur Steve Bernier questionne le fait qu'on ait le droit d'avoir un fournisseur unique.

Madame Carole Vigneault indique que la politique d'approvisionnement le permet lorsque le parent fait l'achat. Il n'y a alors pas d'obligation d'avoir plus d'un fournisseur.

Madame Talon précise que dans les avis, cette question n'est pas claire. A la CSP, on l'a permis. Il n'y a pas eu de jugement à cet effet, ce ne sont que des avis.

A la dernière rencontre, le CP a adopté une résolution pour appuyer la lettre adressée à M. Dutrisac concernant la loi 21 qui catégorise les troubles d'apprentissage comme des troubles mentaux. Madame Talon a une copie de la lettre en main que les membres peuvent consulter.

Madame Talon informe les membres que les deux présentations PPT de la dernière séance sont maintenant disponibles sur le site web du CP, sous l'onglet Publications.

Monsieur Serge Lefebvre demande des explications au sujet du point soulevé par monsieur Geffard concernant la vente de billets de loterie.

Madame Carole Vigneault explique qu'il s'agit d'une activité particulière. On avait demandé aux parents au préalable s'ils étaient d'accord pour faire une loterie et vendre des billets. En acceptant, les parents s'engageaient à vendre des billets.

4. CONSULTATION – POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES EHDAA – MADAME LINDA FORTIN, DIRECTRICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

Monsieur Joseph Atalla, directeur général de la CSP depuis le 12 décembre 2011, se présente aux membres du Comité de parents.

Mesdames Fortin et Gauvreau présentent la politique relative à l'organisation des services éducatifs pour les EHDAA.

Elles soulignent le fait que la politique privilégie l'intégration, mais l'orientation fondamentale est d'offrir une école adaptée à tous les élèves. La nouvelle politique se base sur les lignes directrices émises par le MELS à l'été 2011 relativement à l'intégration scolaires des EHDAA.

On souhaite que les élèves puissent passer de la classe régulière à la classe spécialisée; on veut offrir des modèles intermédiaires.

Madame Fortin souligne quelques aspects importants de la politique :

- Modalité d'évaluation des EHDA – on insiste sur la prévention et la détection précoce
- Évaluation des capacités et des besoins
- Modalités d'intégration et les services d'appui
- On vise l'intégration dans les classes ordinaires
- Intégration partielle ou ponctuelle- dans la classe ordinaire
- Services d'appui à l'élève, directs ou indirects, en classe ou à l'extérieur
- Modalités de regroupement en classe spécialisée –
- PI développé par le MELS. La CSP produira un modèle de PI uniforme, mais pas nécessairement celui du MELS, que l'on juge peu convivial. L'informatisation améliorera la diffusion des PI.
- Un lexique a été ajouté à la fin de la politique.

4.1. QUESTIONS DES MEMBRES

Suite à la présentation de la politique, les membres sont invités à poser des questions.

Des membres questionnent la vision de la politique par rapport à l'intégration. Est-ce qu'on vise une plus grande intégration ou une moins grande intégration? Quelle sera l'effet global sur les classes spécialisées?

La direction explique que les gestes d'intégration concrets sont maintenant nommés. On ne peut pas savoir comment cela affectera les écoles. Il y a des services intermédiaires, comme la classe Oasis, les classes Répit. On s'engage à donner davantage de services intermédiaires. On veut avoir une offre de services plus diversifiée.

On soulève la question du dépistage, à savoir comment la CS compte intervenir plus rapidement lorsque les écoles manquent de moyens.

5. CONTRER ET PRÉVENIR LA VIOLENCE - PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES ÉCOLES

Madame Fortin présente un portrait de la situation dans les écoles de la CSP relativement à la violence et aux mesures mises en place. Chaque milieu a fait un autoportrait de la violence au sein de leur établissement il y a quelques années. Elle expose les nombreux moyens de prévention qui ont été mis en œuvre dans les écoles, notamment :

- Ribambelle, une recherche-action qui intervient auprès d'élèves à risques au préscolaire.
- Au primaire, il y a les programmes PACTE – animation en classe.
- École en forme et en santé – programme de prévention avec le réseau de la santé. Il y a un plan d'action qui amène les jeunes à avoir une vie active.
- Présence d'animateurs et de médiateurs dans la cour.
- Ateliers animés par un policier, l'AVSEC, autres organismes pour parler de la cyber-intimidation.
- Comité de transition pour identifier les facteurs de protection lors des transitions.
- Au secondaire, présence d'un adulte comme personne-ressource, un adulte signifiant.
- Programme Trait-d'Union (entre l'élève et l'école).

Les membres questionnent les résultats de ces mesures. La CSP constate une diminution de l'intensité de la violence dans les écoles. La fréquence est tributaire de la tolérance des différents secteurs.

On demande ce qui est advenu du Comité pour contrer la violence. Pour toutes sortes de raisons, dont les restructurations dans le réseau de la santé et chez les policiers, le comité a tombé.

5. QUESTIONS – RÉPONSES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Monsieur Lapointe répond aux questions soumises par le comité lors des dernières rencontres.

Concernant la stratégie Agir Autrement (école [SIAACIA](#)), on avait demandé quels sont les critères

d'admissibilité.

Le MELS détermine la situation d'une école selon l'indice de défavorisation (IMSE) à partir du niveau de scolarité de la mère et l'indice de travail des deux parents. On obtient un indice de défavorisation. Les écoles SIAACIA ont un rang décile d'école de 8, 9 et 10.

L'école fait automatiquement partie de la stratégie pour une période de 3 ans. L'école a une obligation d'action; elle doit faire le portrait de son milieu quant aux facteurs de risques et de protection.

Madame Fugère indique que son CÉ voulait savoir s'il est possible de consulter le programme, sans en faire partie.

Monsieur Lapointe indique que la CS a eu la demande de la direction et que oui, c'est possible si l'école veut travailler certaines approches.

Concernant la question des projets de robotique, on demandait s'il faut acheter le matériel avant d'envoyer des enseignants en formation. Il n'y a pas d'adéquation à faire. Mais au prix que cela coûte (5000 \$ par ensemble), il faut s'assurer que les enseignants vont vraiment l'utiliser. La formation demande plusieurs jours au cours de l'année.

Concernant le canevas de base pour la conception de la grille-matière, monsieur Lapointe indique que cela n'existe pas. C'est le régime pédagogique qui doit servir de guide.

Concernant l'implantation de l'anglais intensif en 6^e, monsieur Lapointe indique qu'on débute le processus. On vient de former une ~~table-Table~~ de pilotage. Les journaux parlent de plus en plus de changements possibles, sur le nombre d'heures notamment, de l'opposition des syndicats. Les modalités commencent à changer. On parle maintenant de modifier le nombre d'heures.

Les difficultés sont à 3 niveaux:-Plusieurs aspects demeurent sans réponses pour l'instant.

- recrutement du personnel

- macro-planification, pour faire 5 mois d'anglais intensif, le reste des autres programmes doit être vu en 5 mois. Il faut travailler les disciplines en même temps. L'univers social présente plus de problèmes car il s'agit d'un continuum de temps.

- On devait inclure toutes les clientèles scolaires, les classes spécialisées et il y a beaucoup d'interrogation à cet égard. Il faut préciser les types de clientèles visées. La décision revient au conseil d'établissement qui peut l'implanter dès l'an prochain.

Concernant l'activité de financement d'une école, dont les élèves étaient obligés de participer, monsieur Lapointe indique qu'en aucun cas, un élève ne peut être obligé de participer.

Concernant les contributions volontaires, il a en a qui sont associés à certaines matières. Normalement, on suggère une contribution volontaire avec la facture des effets chargés aux parents, en expliquant ce qui sera bonifié. Dans cette école en particulier, on distinguait les matières où cela s'appliquait. Concernant les contributions volontaires, tel que prévu par le Guide d'application de la Politique sur les contributions financières, l'objet d'une contribution volontaire doit être spécifié et connu des parents. Il est possible qu'une école associe une contribution volontaire à une matière en autant que ce principe général soit respecté.

À savoir s'il peut-il y avoir des frais différents pour 2 classes d'un même niveau, la réponse est oui, mais ce n'est peut-être pas souhaitable. Deux enseignants peuvent vouloir à tout prix utiliser du matériel différent.

En ce qui concerne les retours de TPS et TVQ qui sont remis aux écoles, depuis les coupures, on a décidé de les garder. Dans le cas des fondations qui achètent des services et des produits, la réponse est double :

- Lorsque la fondation fait elle-même l'achat, elle n'a pas le droit de ristourne.

- Dans le cas d'un achat fait par l'école et financé par la fondation, la ristourne est conservée par la CS.

Concernant les moisissures et la qualité de l'air, on avait demandé quel est le programme d'entretien. Les bâtiments de la CSP sont récents comparativement à la CSDM. Les systèmes de ventilation sont inspectés

tous les 5 ans. Lorsqu'il y a un problème, on intervient dans le mois ou les 2 mois qui suivent.

Concernant les moisissures, cela se détecte par les symptômes des gens. Lorsqu'on a des soupçons, on envoie une équipe d'analyse pour trouver les causes.

Choix des six écoles associées – Monsieur Lapointe explique que la CS voulait 2 écoles associées par direction adjointe. On voulait un lien entre les écoles associées du primaire et du secondaire. On voulait travailler sur les transitions. On oriente notre année scolaire vers la réussite des garçons et le volet lecture et écriture. On a recherché des écoles qui correspondaient à ces trois critères-y-prêtaient bien.

Concernant la régie de police qui a coupé 2 postes de policiers communautaires, ce qui représente 500 heures de formation dans les écoles, monsieur Lapointe indique qu'il n'y aura pas d'heures supplémentaires ajoutées. Ces formations étaient-pouvaient être données conjointement avec du personnel de l'école. La continuité sera donc assurée, mais on ne dispose plus du matériel apporté par les policiers.

Concernant la question de la distribution des ressources pédagogiques, ce sont les encadrements financiers qui déterminent les paramètres. L'article 275 de la LIP guide la répartition des ressources. La CS décentralise les ressources vers les écoles au maximum. Les très petites écoles sont traitées à priori. On tient compte du fait que le nombre d'élèves est insuffisant pour générer assez de ressources. Il y a donc des allocations de base par élève. On se rend compte que l'importance accordée au nombre d'élèves est trop grande. On travaille sur un autre modèle de répartition des ressources. Ce travail a demandé 3 ans pour le niveau secondaire. Un nouveau modèle d'allocation sera mis en place au secondaire suite à un travail de 3 ans. Le même exercice devra être fait pour le primaire.

6. PAUSE

7. RETOUR DE CONSULTATION - POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES EHDAA

Madame Talon demande aux membres s'il y a des commentaires au sujet de la politique.

Monsieur Lefebvre mentionne qu'il a l'impression que tout cela est teinté par les compressions budgétaires. Il y voit une augmentation des classes spécialisées. Ce n'était pas clair dans la réponse qui a été fournie. Il indique que la mise en place sans délai de service n'est pas là. Il dit apprécier la souplesse dans l'offre de services. Il termine en soulignant que le CP n'a pas assez de temps pour commenter la politique.

Monsieur Amine Zitouni se questionne à savoir si nos commentaires seront pris en considération. Tout revient à une question de ressources. Le manque de personnel spécialisé est flagrant depuis longtemps. Il n'y a rien dans la politique qui vise à ajouter des ressources. Monsieur Zitouni aurait aimé qu'on parle de moyens pour combler le manque de ressources.

Madame Talon explique que les commentaires sont pris en compte. On peut prendre une position et indiquer nos préoccupations.

Madame Carole Vigneault indique qu'il est légitime pour les parents de questionner le manque de ressources. On a de la difficulté à recruter dans le milieu scolaire. Le comité qui a travaillé à la révision de la politique n'a jamais eu une vision d'épargne budgétaire. La révision n'a pas été abordée de cette façon. Le but était de trouver des moyens intermédiaires, des alternatives. Il y a des organismes qui viennent en aide aux enfants. On espère aller chercher des ressources de ce côté. Madame Vigneault croit que la politique a été bonifiée. Elle peut sembler moins favorable à l'intégration, mais elle veut plutôt offrir des services intermédiaires. On met l'accent sur la prévention et le dépistage.

Les membres se disent préoccupés par le manque de ressources. L'impact des coupures ne doit pas se traduire sur les classes spécialisées.

Monsieur Bernier précise que le coût pour un EHDAA est le même en classe régulière qu'en classe spécialisée.

Monsieur Bernier souligne le fait qu'on ne mentionne pas les parents dans le passage « ... des actions de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés ou en difficulté... » Il faudrait spécifier qu'on parle

<p>Résolution N° 133-02-12</p>	<p>du milieu scolaire ou ajouter les parents.</p> <p>Monsieur Bernier exprime son malaise par rapport aux objectifs d'intégration ou de désintégration. L'objectif n'est pas clair.</p> <p>Madame Talon indique que la politique vise la meilleure solution pour chaque élève.</p> <p>Madame Josée Désilets indique qu'elle trouve la politique intéressante. Les classes spécialisées ne sont pas mauvaises. Si on tend vers les classes spécialisées et que les enfants en ont besoin, c'est ce qu'il faut faire.</p> <p>Madame Vigneault précise que la politique privilégie l'intégration, mais on doit se questionner sur les besoins des élèves. L'objectif de la politique est d'installer des modalités.</p> <p>Madame Talon suggère d'adopter une résolution générale appuyant la politique et d'indiquer les commentaires des membres.</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre, appuyé par monsieur Robert Langlois, propose que le Comité de parents appuie le Projet de politique relative à l'organisation des services éducatifs pour les EHDA</p> <p>La résolution sera accompagnée des commentaires suivants :</p> <p>1 - Allocation des ressources – La CS aura-t-elle les moyens de ses ambitions? On parle de prévention et de dépistage précoce, mais les ressources sont-elles disponibles?</p> <p>2 -Difficulté de dégager l'orientation globale de la politique. L'objectif ultime de la CS n'est pas clair. Vise-t-on à intégrer davantage? Le modèle d'intégration recherché n'est pas clairement exposé.</p> <p>3 - Le temps accordé pour la consultation n'est pas suffisant pour permettre une réflexion.</p> <p>4 – À la page 8 de la politique, dans l'énoncé « La Commission scolaire place l'adaptation des services éducatifs au cœur des actions de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés ou en difficulté », il faudrait spécifier qu'on parle du milieu scolaire ou ajouter les parents dans les intervenants.</p> <p>Monsieur Geffard demande le vote :</p> <p>Pour 20 Contre 2 Abstention 1</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p>
<p>Résolution N° 134-02-12</p>	<p>Madame Talon constate que le quorum n'est pas atteint. Elle vérifiera si le CP peut adopter une résolution s'il n'y a pas quorum.</p> <p>8. NOMINATION DU BÉNÉVOLE DU COMITÉ DE PARENTS</p> <p>Madame Talon explique que le Comité de parents et le CCEHDAA peuvent honorer un bénévole.</p> <p>Madame Talon propose la candidature de monsieur Serge Lefebvre, qui s'implique avec cœur, sagesse et générosité depuis de nombreuses années.</p> <p>Monsieur Normand Boisclair appuie la proposition.</p> <p>Madame Talon demande s'il y a d'autres candidatures. Comme il n'y a pas d'autres candidatures, monsieur Lefebvre est nommé bénévole du Comité de parents.</p> <p>9. PLAN STRATÉGIQUE DE LA FCPQ</p> <p>Madame Talon résume les commentaires reçus et l'enjeu majeur qui s'en dégage. Il s'agit de la survie des Commissions scolaires, de la structure scolaire de l'avenir.</p> <p>L'incertitude qui plane autour des changements, est-ce que les parents seront impliqués dans ces</p>

changements? Quelle sera la place des parents dans les nouvelles structures? Est-ce que les parents seront consultés?

Quel sera l'impact de ces changements sur la réussite des enfants? Est-ce que les changements apportés amélioreront la réussite des élèves?

Tous les membres sont d'accord.

Concernant la 2^e question : le besoin des parents en est un d'information. Pour agir efficacement, les parents ont besoin d'information et aussi de formation.

Le texte final sera envoyé aux membres. Madame Talon demande aux membres de répondre brièvement.

10. PAROLE AUX MEMBRES

Madame Sophie Parent informe les membres que son école a réuni les élèves dans le cadre de la persévérance scolaire. La commissaire présente a remis la bourse à l'élève méritant devant toute l'école. L'activité a été très appréciée.

Monsieur Serge Lefebvre a eu un commentaire d'un parent concernant la publicité à l'école. Il s'agit de la compagnie Proctor & Gamble qui distribue des produits en 3^e secondaire. Cela se fait par l'entremise d'une infirmière, donc on se dit que ce n'est pas grave. Mais cela semble aller à l'encontre de la politique.

Madame Émilie Babin indique que des CÉ a reçu une lettre concernant le retrait des policiers. Son CÉ était très inquiet et a décidé d'écrire une lettre à la mairesse de Ste-Julie (préfet de la MRC), au conseiller municipal, etc. Elle est déçue de la réponse de la direction générale qui semble balayer le problème sous le tapis.

Monsieur Geffard indique que le Grand-Coteau a pris une résolution à cet égard. La commission jeunesse de Ste-Julie a pris une résolution qui a été transmise à la ville pour réintégrer les deux policiers.

Madame Fany Désormeaux informe les membres que lors de la Journée provinciale d'Enfant-retour Québec, l'information transmise par Jean Coutu ne s'est pas rendue dans les écoles.

Monsieur Normand Boisclair informe les membres que dans le projet de loi sur l'intimidation qui a été déposé, on modifie beaucoup le rôle des CÉ. On ne mentionne pas la participation des parents du tout.

Madame Talon fera suivre la question à la fédération.

Monsieur Lefebvre indique que la fédération n'a pas été consultée à ce sujet. Il n'y a pas d'argent. On transfère la responsabilité aux écoles.

11. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS

11.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Madame Talon rappelle la conférence sur l'intimidation se tiendra le 23 février.

Madame Talon rappelle que les CÉ doivent choisir leur bénévole en vue de la soirée de reconnaissance.

11.2. TRÉSORERIE

Monsieur Stéphane Geffard a deux résolutions à présenter.

La première concerne la conférence « Améliorez vos relations parent-enfant », organisée par la Table jeunesse des Seigneuries, qui se tiendra au Centre multifonctionnel de Boucherville le 14 mai 2012.

Attendu que le Comité de parents doit organiser des conférences sur des sujets d'intérêt pour les parents de la Commission scolaire, pour répondre à sa mission d'informer et de soutenir les parents afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves,

<p>Résolution N° 135-02-12</p>	<p>Attendu que la Table jeunesse des Seigneuries organise une conférence sur le thème des relations parent-enfant le 14 mai prochain et y invite les parents de la CSP moyennant une contribution de 500\$,</p> <p>Attendu que le sujet est pertinent et semble intéresser les membres du CP,</p> <p>Il est proposé par monsieur Stéphane Geffard et appuyé par madame Josée Désilets que le CP engage les démarches afin d'offrir cette conférence aux parents de la CSP en partenariat avec la Table jeunesse des Seigneuries, avec une contribution au montant de 500\$.</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>Madame Talon ajoute que la conférence s'inscrit dans les objectifs d'information des parents du CP. On a juste à contribuer pour participer. Il y aura une 2^e partie en octobre ou novembre prochain de ce même organisme.</p> <p>La deuxième résolution concerne la soirée de reconnaissance des bénévoles, qui se déroulera le 25 avril 2012 à l'École Internationale de McMasterville.</p>
<p>Résolution N° 136-02-12</p>	<p>Attendu que la soirée de reconnaissance des bénévoles est organisée conjointement par le Comité de parents et la Commission scolaire des Patriotes;</p> <p>Attendu que ce sont les bénévoles parents des écoles de la Commission scolaire des Patriotes qui seront reconnus lors cette soirée;</p> <p>Attendu que le coût total de cette soirée s'élève à 2 500 \$;</p> <p>Attendu que la CSP a demandé une participation financière de la part du CP;</p> <p>Il est proposé par Stéphane Geffard et appuyé par Steve Bernier que le Comité de parents de la CSP participe à hauteur de 750\$ au financement de la soirée de reconnaissance des bénévoles</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p> <p>11.3. PARENTS-COMMISSAIRES</p> <p>Il n'y a pas d'intervention.</p> <p>11.4. COMITÉ CONSULTATIF EHDAA</p> <p>Monsieur Bernier indique qu'il manque un parent au CCEHDAA. Il annonce donc que le CCEHDAA est à la recherche d'un parent. Il reste 3 ou 4 rencontres d'ici la fin de l'année.</p> <p>Il demande l'autorisation au CP de faire la recherche et de nommer une personne.</p> <p>Monsieur Boisclair suggère de procéder de la même façon que d'habitude.</p> <p>Monsieur Bernier a reçu un appel de madame Hélène Roberge concernant la consultation sur l'offre de service EHDAA qui débutera le 13 mars. Les avis doivent être rendus pour le 27 mars. Le CCEHDAA n'a pas de rencontre prévue dans ce laps de temps. Il faudra convoquer une séance extraordinaire.</p> <p>11.5. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT</p> <p>Il n'y a pas d'intervention.</p> <p>11.6. RESPONSABLES DE SECTEURS</p>

<p>Résolution N° 137-02-12</p>	<p>Il n'y a pas d'intervention.</p> <p>11.7. DÉLÉGUÉE FCPQ</p> <p>Il n'y a pas d'intervention.</p> <p>12. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Un résident de résident de St-Mathieu de Beloeil vient expliquer au Comité de parents le cas de sa fille qui entre en 6^e année et qui fréquentera sa 4^e école dans son parcours primaire. Il se dit désespéré et affirme que sa fille est très perturbée. On lui dit qu'il a signé une lettre de transfert volontaire. On lui avait assuré au téléphone qu'il aurait la stabilité.</p> <p>Madame Talon indique que le comité exécutif en discutera et verra ce qui peut être fait.</p> <p>13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Madame Josée Désilets, appuyée par monsieur Steve Bernier, propose de lever l'assemblée. Heure : 22 h 26</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>
---	--

Madame Marie-Hélène Talon
présidente

Madame Michèle Thiffault
secrétaire